

Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Départemental UFOLEP

Vendredi 06 mars 2009 à 19 h 30

Maison des Piedalloues – Auxerre

En venant du Centre Ville , par le Bd Vaulabelle , prendre la rue Louis Richard qui se prolonge par la Voie Romaine .

Au dernier feu , prendre à gauche le Bd des Pyrénées .

Avant le 31 mars 2009 , les Comités Régionaux et Départementaux de l'ensemble des fédérations sportives devront avoir voté leurs Statuts après les avoir mis en adéquation avec la Loi sur le Sport .

La principale modification concerne la représentativité « Hommes /Femmes », au sein de ces Comités . Celle-ci doit être proportionnelle au nombre de licenciés masculins et de licenciées féminines éligibles .

**Ces Statuts doivent être votés lors d'une AG
« qui ne peut délibérer valablement que si les représentants mandatés présents détiennent au moins la moitié des voix » .**

Il est donc indispensable que votre association soit représentée lors de l'AG extraordinaire du 06 mars . Faute de Statuts , notre fédération et nos associations ne seraient plus en mesure de fonctionner et organiser .

Le Comité Départemental compte sur vous .

**N'oubliez pas que pour voter ,
vous devrez présenter votre licence 2008/2009 et , si vous n'êtes pas le
Président du club , un pouvoir signé par celui-ci .**

Le Comité Directeur UFOLEP.Yonne